



## Mon frère ne respecte pas l'accord avec sa mère sur la garde.

-----  
Par ceroxon

Bonjour,

Mon frère a complètement abandonné son côté de la famille. Autant que possible il ne veut pas avoir à faire ni à moi son frère, ni à sa mère ni à sa grand mère. Il a sa femme et ses deux enfants et il ne veut pas entendre parler du reste.

C'est bien triste mais c'est émotionnel et cela on ne peut rien y faire.

Là par contre où ça ne va pas c'est qu'il fait tout pour empêcher ses enfants, qui ont 7 et 12 ans de voir leur grand mère. Suite à une médiation, un accord avait été trouvé. Leur grand mère pourrait les voir ne moyenne 2 jour tous les deux mois. Mais plus ça va plus mon frère magouille, c'est vraiment mon sentiment, pour que ça ne se fasse pas. L'excuse actuelle est en gros "j'ai demandé aux enfants pour la sortie que vous avez trouvé mais ils n'ont pas envie d'y aller". Soyons clair: je ne le crois pas du tout. 2 enfants de 12 et 7 ans avec qui on s'entend bien et qui refusent d'aller au parc Astérix parce que "ils n'ont pas envie"? Et a chaque fois une nouvelle excuse depuis un an? Je n'y crois pas.

Ma mère.... est fatiguée de lutter. Fatiguée à l'idée de devoir encore se lancer dans une procédure parce qu'il ne tient pas ses engagements et de devoir payer pour ça en attendant la prochaine bassesse à laquelle il recourra pour casser la relation. Chercher à gagner du temps pendant lequel les enfants grandisse et qu'on ne les voie pas, jusqu'à ce qu'ils soient adultes et que alors ça n'aie plus tellement d'importance. Quand il seront assez âgés et nous aurons trop peu connu pour nous considérer comme étant de leur famille.

Y'a t'il un moyen de faire quelque chose qui n'obligera pas ma mère a devoir encore se lancer dans un long et coûteux combat? Moi je suis juste l'oncle, y'a t'il quelque chose que je peux faire moi-même? Nous avons proposé des thérapies familiales mais il a refusé. Merci pour vos réponses.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Y'a t'il un moyen de faire quelque chose qui n'obligera pas ma mère a devoir encore se lancer dans un long et coûteux combat?

A part se réconcilier avec votre frère ? Si les relations sont bonnes avec la mère des enfants, voir de son côté.

Sinon la seule solution est une procédure pour obtenir un droit de visite, c'est long, un avocat est obligatoire. Si la médiation a donné lieu à un accord homologué,

Vous avez vous-même peu de moyens d'agir, la loi ne prévoyant rien de spécifique pour les proches autres que les ascendants et les frères et soeurs. Les tiers ayant des liens affectifs forts avec un enfant peuvent tenter de demander un droit de visite en justice.

-----  
Par ceroxon

Merci. Malheureusement les relations avec la mère des enfants ne sont pas bonnes du tout. De ce que j'ai compris c'est le genre qui ne veut pas trop entendre parler de sa propre famille non plus et a imposé des conditions drastiques pour les visites. Elle aurait dit un jour à ma mère "de toute façon je ne voudrais pas faire mon marché avec vous" ou encore quand ma grand mère est allé la voir à l'hôpital à son accouchement et à la demande de mon frère elle aurait dit au dernier moment "je ne veux pas la voir". Ma grand mère pense même que c'est elle qui aurait tourné mon frère contre sa famille. Je ne partage pas cette opinion toutefois qui me semble exagérée.

Merci pour avoir pris la peine de me répondre.